

ABONNEMENT.

Saumur: Un an... 30 fr. Six mois... 16. Trois mois... 9. Poste: Un an... 35 fr. Six mois... 18. Trois mois... 10.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames... 20. Faits divers... 75.

RESERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAYAS 8, place de la Bourse,

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

14 Avril 1883.

FINANCES OPPORTUNISTES.

On lit dans le XIXe Siècle:

« L'équilibre de notre budget n'a pu être établi pour l'année 1883 que par des efforts surhumains. »

« Nos finances sont écrasées, non-seulement par l'énormité des dépenses obligatoires, mais encore et surtout par la féerie des travaux publics, éclos dans un rêve ou une hallucination de M. de Freycinet. »

« Le Parlement, entraîné à la suite d'un des esprits les plus aventureux de notre temps, a voté des DÉPENSES FOLLES, et il en a serré l'exécution dans un DÉLAI IRRÉFLEXI. »

« Ajoutez à tous ces milliards, entassés les uns sur les autres, les sept ou huit cents millions que comporte la construction simultanée et NULLEMENT ÉCONOMIQUE de toutes les écoles qui manquaient à notre pays. »

« Considérez qu'il est absolument impossible de réduire les dépenses normales; »

« Que nous n'avons pas trop de fonctionnaires pour la besogne de chaque jour; »

« Que ces fonctionnaires ne sont ni trop ni même assez payés, étant donné le prix des choses nécessaires à la vie. »

« Songez que nous n'avons pas assez de soldats; »

« Que les dépenses de nos frontières laissent encore à désirer; »

« Que notre artillerie n'est pas complète; »

« Que nous serons peut-être entraînés fatalement à reformer le fusil de notre infanterie; »

« Que nous avons une armée coloniale à créer de toutes pièces. »

« Que la Tunisie, le Tonkin, le Congo et Madagascar commanderont à bref délai DES SACRIFICES CONSIDÉRABLES. »

« Notez que le beau-temps des excédants de recettes est passé; »

« Que les prévisions budgétaires aboutissent déjà sur plus d'un point au déficit; »

« Et vous penserez comme nous qu'une économie annuelle de trente-cinq millions sur le service de la dette n'est pas chose à dédaigner. »

« Il est d'ailleurs invraisemblable que les hommes du gouvernement ne songent point à comparer la rente française à la rente des États qui nous environnent. Seuls en Europe, nous continuons à payer sur le pied de 5 0/0 les intérêts de notre dette, quoique notre crédit soit plus solide que celui de tous nos voisins. Chez nous même, le Crédit foncier emprunte à 4 0/0, quand bon lui semble; les Compagnies de chemins de fer placent leurs obligations aux environs de 3 1/2. Pourquoi l'Etat se condamnerait-il à payer 5 0/0, quand le loyer de l'argent baisse partout et quand les capitaux de placement surabondent? »

« Etant donnée une situation budgétaire où le ministre des finances ne joint les deux bouts que par miracle et seulement le jour du vote, car les crédits supplémentaires se sont déjà élevés à plus de cinquante millions depuis trois mois, il faut ou convertir la rente, ou recourir à l'emprunt. Or, nous avons un cabinet ménager des deniers publics. »

Tout cela est signé: ABOUT! Contribuables, on se moque de vous!

Chronique générale.

Le Voltaire assure que le gouvernement a décidé que la réduction de la rente 5 0/0 en 4 1/2 se ferait vers la rentrée des Chambres, avant la fin du mois. Cette décision aurait pour but d'éviter un emprunt au moment où les Compagnies de chemins de fer devront recourir au crédit pour la construction de nouvelles lignes. Le gouvernement aurait l'intention d'obtenir le vote de la conversion, dans la même journée, à la Chambre et au Sénat.

M. Jules Cazot, sénateur, ancien garde

des sceaux, est nommé premier président de la cour de cassation, en remplacement de M. Mercier, admis à faire valoir ses droits à la retraite et nommé premier président honoraire.

Sont également nommés:

Président de chambre à la cour de cassation, M. Larombière, premier président de la cour d'appel de Paris, en remplacement de M. Goujet, décédé;

Conseiller à la cour de cassation, M. Varambon, député, ancien procureur général, en remplacement de M. Barafort, admis à faire valoir ses droits à la retraite et nommé conseiller honoraire.

En outre, M. Périvier, procureur général près la cour d'appel de Paris, est nommé premier président de la même cour;

M. Lœw, procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine, est nommé procureur général près la cour d'appel de Paris;

M. Bouchez, avocat général près la cour d'appel de Paris, est nommé procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine.

**

On télégraphie d'Angoulême, 13 avril:

« Le Suffrage universel annonce qu'un procès-verbal a été dressé par le commissaire de police de Cognac contre M. Cunéo d'Ornano, qui, malgré l'arrêté préfectoral, persiste à afficher le manifeste du prince Napoléon sur les murs extérieurs de son habitation. »

**

Pendant que le ministère, tout à ses intrigues, ajourne chaque semaine les décisions relatives au Tonkin, la situation dans ces lointains parages arrive à l'état aigu. Les mandarins annamites ont tenté de barrer le bas du fleuve conduisant à Hanoï et que commande la citadelle de Nam-Dinh. C'était là un acte manifeste d'hostilité, car le commandant Rivière était ainsi menacé de voir couper toutes ses communications avec la mer. Cet officier supérieur, pour conjurer

le péril, s'est emparé le 27 mars de Nam-Dinh et de la position de Hong-Hay, dans la baie de Along. En agissant ainsi, il a, autant que cela dépendait de lui, paré aux difficultés militaires avec lesquelles un gouvernement incapable le laisse se débattre depuis de longs mois. Le ministre des affaires étrangères lui avait envoyé les instructions suivantes:

« Les troupes envoyées au Tonkin ne sont pas destinées à conquérir cette partie de l'empire d'Annam. »

« Nous voulons seulement l'observation stricte des traités de 1874. »

« Assurez donc, par les moyens que vous jugerez convenables, la navigabilité du fleuve Rouge au-dessus d'Hanoï. »

« S'il était nécessaire, pour assurer votre tranquillité, d'occuper plusieurs points importants du Delta, emparez-vous-en. »

Le commandant Rivière n'a donc en rien outrepassé son mandat, et nous sommes en présence d'une guerre qui commence, bien plutôt que d'une opération isolée, due à l'initiative hardie d'un chef courageux et intelligent. Le canon a retenti, et il ne nous reste qu'à souhaiter les succès de nos marins et de nos soldats, bons gardiens, eux, de l'honneur de la France.

Notre représentant à Hué a jugé qu'il ne lui était plus possible de demeurer dans cette capitale, et il s'est embarqué, avec la légation, sur un aviso, qui l'a conduit à Saïgon. Déjà en butte à des vexations, il n'a pas cru pouvoir, vu les événements, rester plus longtemps à son poste.

INCENDIE A BORDEAUX.

Jeudi soir, à six heures, un incendie, dont la cause est encore inconnue, s'est déclaré dans les magasins militaires situés à la Bastide.

Alimenté par un vent violent du nord, le feu a pris rapidement des proportions effrayantes.

Le bâtiment de la manutention, contenant une grande quantité de vivres pour l'armée,

14 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES VINGT MILLE FRANCS

DE SIMON BERNARD

PAR FRANCIS TESSON.

— Il me semble au contraire, que c'est vous-même, qui m'avez, le premier, parlé de ce mariage, dit-il.

— Allons donc, jamais! C'est vous, cousin Jean, qui par des manœuvres frauduleuses, par des promesses mensongères, avez essayé de me faire conclure une affaire désastreuse pour mon honneur et pour mes biens. J'allais sottement lui céder mon cadet Claude, un gars plein d'avenir. Le bel avenir que je lui préparais là, sur ma foi! Un beau-père criblé de dettes, une femme sans un sou vaillant, et, qui plus est, à moitié morte, tel était son lot. Mais halte-là, bonhomme. Un ami fidèle m'a heureusement révélé votre position. Plus d'argent, plus de mariage. Le cadet Claude aura beau dire, le cadet Claude aura beau faire, je n'en démordrai pas.

Catherine, désespérée, cachait sa tête pâle sur le sein du père Jean.

— J'aurai à lutter dans les premiers temps contre le cadet Claude, poursuivit le fermier, car le gars est entêté; il tient de son père. Mais bast! je serai inexorable. Le temps, comme on dit, est un grand maître; et puis Claude est jeune, il oubliera bientôt; je veux qu'avant six mois il me remercie de ce que je fais aujourd'hui dans son intérêt.

— Eh! gardez votre garçon, s'écria l'aubergiste ivre de colère. Qui vous le demande? personne.

— Je l'aime, soupira Catherine d'une voix si faible que son père seul l'entendit.

Ce cri « je l'aime! » que Catherine laissait échapper de son cœur, malgré elle, comme l'eau qui déborde d'un vase trop plein, fut pour l'aubergiste une révélation foudroyante.

Il n'y avait plus à douter: la fillette aimait Claude de toute son âme; et voilà qu'un abîme — la ruine — les séparait.

Il comprit alors seulement, le pauvre père, toute l'étendue du malheur qui le frappait.

Hélas! qu'était la perte de l'auberge en comparaison de sa fille, ce dernier espoir de sa vieillesse!

Sa fille! confiante et pure, elle s'était longtemps bercée de son amour; longtemps elle s'était considérée comme la fiancée de Claude; mais le beau rêve s'envolait, et avec son rêve allait s'envoler aussi sa vie.

Elle était là, pâle, presque inerte. Elle ne pleurait pas.

Elle ne gémissait pas.

Elle ne faisait entendre aucune plainte.

Mais ses yeux ardents, mais ses mains crispées, mais ses lèvres décolorées, exprimaient un tel désespoir que le fermier lui-même se sentit effrayé du résultat de sa brusquerie.

La Catherine ne lui adressait aucun reproche. La force lui manquait pour cela.

Mais elle le regardait avec cette muette prière, avec cette pose suppliante que la biche sur le point de mourir trouve pour attendre le chasseur.

Elle semblait lui dire:

— Cet amour que vous brisez, vous l'avez encouragé; ces fiançailles que vous déclarez rompues, c'est vous qui les avez conclues, quand j'étais moins pauvre. Si je souffre aujourd'hui, c'est votre faute. Pourquoi n'avoir pas parlé plus tôt?

Le fermier sentit que l'émotion le gagnait. Il ne voulait pas faiblir.

— Adieu, cousin Jean, dit-il brusquement.

Catherine tourna vers son père son visage désespéré et sembla lui dire: Viens à mon-aide!

— Oui, ma fille, Claude sera ton mari, s'écria l'aubergiste; quand je devrais y perdre mon nom.

Et comme le fermier s'éloignait:

— Encore un mot, lui dit-il.

— Parlez vite. Je suis pressé; il faut que je rentre mes luzernes.

— La colère nous a emportés l'un et l'autre, dit

le père Jean. La colère est mauvaise conseillère, cousin; mais un de ces jours, quand nous serons plus calmes l'un et l'autre, nous reparlerons, si vous le voulez bien, de.....

— De quoi? interrompit le fermier.

— Du mariage de votre Claude avec ma Catherine.

— Encore!

— Ces pauvres enfants s'aiment.

— Billevesnes que tout cela.

— Ma fille est au désespoir, votre Claude ne se porte guère mieux, j'en suis sûr: de leurs larmes à tous deux, il vous serait si facile, avec un seul mot, de faire un peu de joie.

— Ta, ta, ta, ricana le fermier, qui avait repris son aplomb, ne nous bergons pas de folles idées, compère. Ce que j'ai dit est bien dit. D'ailleurs, je connais quelque part, pour mon gars Claude, une jolie épouseuse qui possède deux à trois mille écus de dot; l'épouseuse et la dot suffiront à sécher ses larmes.

— Oh! soupira l'aubergiste en crispant les poings.

— Après tout, cousin Jean, je ne suis pas un mauvais diable, moi: que Catherine apporte pareille somme et je vous donne la préférence.

Le père Jean tressaillit.

Trois mille écus!

Ce chiffre flamboya devant lui avec une terrible

et le dépôt des fourrages ont été complètement détruits, ainsi que la corderie Rousseau, située à proximité.

En dépit des secours envoyés de tous côtés, l'incendie gagne toujours et menace les maisons voisines.

On a réussi à faire la part du feu, le vent ayant changé de direction et diminué de violence.

Les pertes éprouvées par l'Etat sont considérables; elles peuvent être évaluées à un million.

Outre le bâtiment de la manutention, dont les deux étages supérieurs sont détruits, les vivres emmagasinés et qui devaient servir à l'approvisionnement du 48^e corps d'armée, en cas de mobilisation, sont complètement perdus.

Il n'y a eu aucun accident de personne. Un officier d'administration aurait déclaré avoir vu les flammes sortir en même temps des deux extrémités du bâtiment; ce qui donnerait à penser que la malveillance n'est peut-être pas étrangère au sinistre.

Bordeaux, 13 avril.
Un incendie a éclaté hier dans les Landes, sur le territoire des communes de Sore, Pissos et Arcusacq, sur une étendue de mille hectares.

L'incendie a pu être éteint à minuit.

ÉTRANGER

ANGLETERRE. — La terreur s'accroît chaque jour en Angleterre. A la Chambre des communes, sir W. Wernon-Harcourt a longuement insisté sur la nécessité et l'urgence du projet de loi relatif aux substances explosives. « Il y a, a-t-il dit, un plan organisé contre tous les intérêts de la société. Nous sommes vis-à-vis d'individus qui, comme les anciens pirates, sont les ennemis de tout le monde et qui devraient être traités comme n'ayant aucune nationalité. Nous sommes en présence d'un danger très-grand et très-imminent qu'il s'agit de conjurer immédiatement et par des moyens énergiques. »

La Chambre des communes a fait droit à ce langage. Elle a adopté ce projet de loi en première et en deuxième lecture, sans scrutin, et finalement en troisième lecture sans amendement. Voici l'analyse de ce projet en neuf articles :

« L'auteur de toute explosion dangereuse serait passible des travaux forcés à perpétuité. La durée de la peine pourra être cependant limitée suivant la gravité du crime. »

« Ceux qui auraient préparé une explosion, ceux qui en auraient été les instigateurs, les possesseurs ou les fabricants de matières explosives destinées à un emploi criminel, sont passibles, comme maximum, de vingt ans de travaux forcés. »

« Tous les détenteurs de matières explosives, s'ils ne peuvent pas en justifier la provenance ni la destination, sont passibles d'un maximum de quatorze ans de travaux forcés. »

« Tout individu qui aura participé, de quelque manière que ce soit, à la perpétra-

tion des crimes visés par la présente loi, sera passible des peines édictées contre la félonie et la haute trahison. »

« De pleins pouvoirs seront accordés aux magistrats pour obliger les témoins à comparaître. »

Ces dispositions comminatoires ne semblent pas effrayer les féliciens. Le receveur des postes de Liverpool a, en effet, reçu une lettre dans laquelle on le menaçait de faire sauter ses bureaux. Le nombre des agents de police chargés de surveiller les abords de l'hôtel des postes a été doublé.

ESPAGNE. — Une dépêche d'Espagne annonce que soixante-dix personnes environ ont été arrêtées à la suite de l'explosion de pétards dans le voisinage de la résidence royale. Le télégramme ajoute toutefois que, selon l'opinion répandue dans le public, les coupables, qui sont d'anciens revendeurs de billets de théâtres, n'auraient agi sous l'influence d'aucun mobile politique. Ils auraient voulu montrer le mécontentement que leur a causé la suppression de leur industrie. Le moyen, on en conviendra, était trop dramatique et trop broyant.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 13 avril.
La Bourse de ce jour est moins soutenue que la précédente. On rebaisse sur le 5 0/0, de nouvelles rumeurs circulent au sujet de la conversion, aussi l'emprunt recule-t-il de 113.08 à 113.55; par contre, le 3 0/0 est soutenu à 79.80; l'amortissable cote 80.80.

Les fonds d'États étrangers sont relativement plus fermes.
L'italien est à 91; l'Unifiée d'Égypte à 386.
Le Hongrois 4 0/0 or nouveau, aux environs de 77.
Le Financier des Communes, dans son numéro paru ce matin, publie une étude très-instructive sur la conversion de la Rente Hongroise or, 6 0/0, dont nous recommandons la lecture. Il en ressort que la situation budgétaire de la Hongrie se solde par un déficit annuel de 22 millions de florins environ.

Nous revenons au marché et nous trouvons le Foncier très-ferme entre 1,337.50 et 1,342.50.
Les Obligations Foncières 1883 sont en bonne tendance à 346 et 347; les non libérées cotent 344.

Les actions de la Compagnie Foncière de France et d'Algérie progressent de nouveau à 520. C'est décidément la valeur favorite de la spéculation, qui, aidée des nombreuses demandes du comptant, paraît décidée à s'engager à fond sur la valeur.

Malgré la faiblesse de la Bourse, les transactions ont été des plus suivies sur ces titres.
La Banque de Paris est ferme à 1,050.
Le Lyonnais à 560 et la Générale 545.
Les chemins demeurent fermes: Lyon, 1,570; Nord, 1,220; Orléans, 1,270.
Le Suez varie de 2,500 et 2,535, la dernière recette est de 130,000 francs.

Chronique Locale et de l'Ouest

A propos de la construction de l'Hôtel-de-Ville de Paris, le directeur des travaux publics, d'après le Bulletin municipal de la ville de Paris, aurait fait la réponse suivante à une interpellation qui lui était adressée :

« Ce que coûtera l'Hôtel-de-Ville, pre-

sente ne le sait.... D'après les évaluations approximatives, la dépense totale atteindra le chiffre de 34 ou 32 millions, davantage peut-être.

Or, dans le plan primitif, les devis s'élevaient à 47 millions.

De son côté, si M. le Maire de Saumur était interrogé, il pourrait assurément répéter à son tour :

« Ce que coûtera le collège de filles, personne ne le sait ! »

800,000 fr. sont actuellement engagés. Qui peut répondre que ce chiffre ne sera pas doublé au moment de l'achèvement définitif des travaux ?

Or, dépenser de 45 à 20,000 fr. par élève, au lieu de 350 fr. comme le demande M. le ministre de l'instruction publique, n'est-ce pas dépasser toute mesure, et engager indéfiniment les finances de la Ville ?

La chose est si évidente que nous espérons encore qu'il sera donné sur ce point satisfaction à l'opinion publique.

Les ouvriers menuisiers nous ont adressé hier la lettre suivante :

Saumur, 12 avril 1883.

Monsieur le Rédacteur,

Dans votre numéro portant la date du 12, vous dites que les ouvriers menuisiers sont en grève et que tous les ateliers ont été désertés à la fois : il y a là une erreur très-grande en ce qui touche la désertion des ateliers. Cinq ateliers seulement ont été désertés et les ouvriers de ces ateliers travaillent chez les signataires qui ont adhéré au tarif qui a été présenté à MM. les Patrons.

Nous comptons, Monsieur le Rédacteur, sur votre obligeance pour vouloir bien insérer cette rectification.

Agréez, Monsieur, l'assurance de nos sentiments respectueux.

Les membres de la commission ouvrière,

GUITTON, RAGAIN, LAIGLE, LEDEUIL, BUDAN, GODFROT.

Le fils de M. Legrand, capitaine commandant la gendarmerie de l'arrondissement de Saumur, vient d'être admis, à la suite d'examen, à suivre les cours d'élèves-officiers à l'École de Saint-Maixent.

Ce jeune homme est actuellement adjudant au 43^e de ligne et détaché en Tunisie.

Il est question de créer une monnaie divisionnaire qui vaudrait 2 centimes 1/2.

On estime qu'elle serait fort utile pour le petit commerce.

LA LUNE ROUSSE.

La lune rousse a commencé dimanche dernier pour finir le 6 mai prochain.

On sait les inquiétudes que cause aux gens des campagnes cette lune, appelée lune des abîmes dans beaucoup de pays. Cette année, fort heureusement, le mois de mars a été froid, et la végétation n'est pas assez avancée pour que la lune rousse puisse causer de graves préjudices.

D'après les dictons agricoles, il est de bon augure que les premiers jours de la lune rousse soient froids. C'est un signe que les derniers seront plus favorables. Quand la lune rousse commence en lion, c'est-à-dire méchamment, elle finit en mouton, c'est-à-dire d'une façon douce.

ANGERS.

Véloce-Club. — La première course d'entraînement aura lieu demain dimanche 15 avril.

Le parcours sera d'Angers à Pellouailles (2 tours). Le départ aura lieu, à deux heures et demie précises, du pont du chemin de fer de la route de Paris.

Une grande fête vélocipédique sera donnée par le Véloce-Club d'Angers, avec le concours et sous le patronage de la municipalité, le jeudi 3 et le dimanche 6 mai, au Jardin du Mail.

Société des Sauveteurs angevins. — La Société des Sauveteurs angevins est fondée. Le comité, nommé aux voix pour deux ans, est ainsi composé : Jules Besnard, président ; H. Berthelot, secrétaire ; Trepreau, trésorier ; Miot, Ruelan, Tuffière, Talineau (Prosper), Rousseau, Doceul, conseillers.

ANGENIS.

La ville d'Angenis organise un concours musical pour le dimanche 4^e juillet prochain.

Les sociétés qui par erreur auraient été oubliées sont priées de considérer le présent avis comme une invitation. Le terme de rigueur pour les adhésions est fixé au 20 avril.

Le programme des fêtes et le règlement du concours seront envoyés du 20 au 30 avril.

NANTES.

Les courses de Nantes auront lieu mercredi 9 mai, le jeudi 10 mai et le dimanche 13 mai.

L'inauguration des tribunes fixes leur donnera, cette année, un attrait de plus. Les prix à décerner ont une grande importance; ils dépassent 20,000 francs pour chacune des deux premières journées, et atteignent 5,000 fr. pour la troisième.

ARGENTAN.

Jeudi matin, à cinq heures, au moment où le facteur entreposeur de la gare d'Argentan (Orne) était absent de son bureau pour recevoir le courrier arrivant par le train du Mans, tous les chargements qui se trouvaient dans ce bureau ont été volés. On en ignore l'importance.

La justice informe. On soupçonne que ce vol est l'œuvre d'une bande organisée qui a déjà commis dernièrement à Laigle un vol identique.

BLOIS.

Nous lisons dans le Journal de Loir-et-Cher :

attraction.

Allons donc ! un peu de courage !

Il s'agissait de quoi ? de presque rien. D'aller dénicher, dans un sac enfoui sous terre, une poignée de cet or qui se rouillait à rien faire.

L'or avait été volé... mais avec trois mille écus, Catherinette était sauvée !

Avec une poignée d'or il rendait à sa fille la vie et la joie.

Qui en saurait la provenance ?

Lui seul.

A lui seul la honte ! A lui seul le remords ! A lui seul le poids du crime.

A elle la santé, à elle la considération que donne la richesse loyalement acquise, à elle, à sa fille bien-aimée, de longs jours de bonheur.

Et puis, plus tard, quand le sort cesserait de lui être contraire, qui l'empêcherait de rendre la somme volée à l'usurier ?

Il regarda Catherinette ; et, de la voir presque expirante, cela secoua ses derniers scrupules.

— Trois mille écus ! si je vous prenais au mot, dit-il, d'une voix sourde.

— Bast ! répondit le fermier qui haussa dédaigneusement les épaules. Si vous possédiez seulement le quart de cette somme, compère, vous seriez encore, à cette heure, propriétaire du Grand Dauphin.

— Si je vous prenais au mot, insista l'aubergiste.

Le fermier ricana.

— Impossible, dit-il.

— Si ma Catherinette avait trois mille écus de dot, la marieriez-vous avec votre Claude ?

— Eh ! eh !

— L'avez-vous pas promis tout à l'heure ?

— Sans doute et je ne m'en dédis point.

— Eh bien..., balbutia l'aubergiste qui hésita.

— Eh bien ?

Le père Jean regarda autour de lui comme s'il eût craint que quelque oreille indiscreète entendît les paroles qu'il allait prononcer.

— Si quelqu'un... par supposition... donnait la somme à Catherinette...

— Quelle somme ?

— Trois mille écus.

— Il devient fou, pensa le fermier.

— Ce n'est qu'une supposition, reprit l'aubergiste ; mais encore si cela se réalisait, que diriez-vous ?

— Je dirais... je dirais... que ce quelqu'un-là est un bien brave homme, ou un bien hardi voleur, pour que l'argent lui tienne si peu aux mains.

Au mot de voleur, le père Jean ressentit un frisson mortel par tout le corps.

— Hélas ! pensa-t-il, il a raison ; en dotant ma fille, je livre le secret de mon crime ; je me perds sans la sauver. Ce n'est plus seulement la ruine que je lui lègue, c'est le déshonneur ; à la fille d'un failli

on daigne encore tendre la main, mais devant la fille d'un voleur les têtes se détournent avec mépris.

Il pâlit affreusement sous la quadruple couche de hâle qui bronzait son visage ; puis avec un pénible sourire :

— Oui, ce sont là des songes creux, gémit-il. Adieu, cousin, dites au gars Claude que ma Catherinette tâchera de l'oublier.

— Et sagement fera-t-elle, répliqua le fermier dont le gros rire moqueur s'éteignit bientôt dans le lointain.

XII

Le père et la fille restèrent seuls.

La nuit tombait rapidement.

Un épais brouillard s'élevait au-dessus de la plaine et enveloppait d'un nuage opaque les objets dalentour.

Les chaudes vapeurs de la journée faisaient place à une brise humide chargée de gouttelettes de rosée.

— J'ai froid, soupira Catherinette.

Ce furent les premiers mots qu'elle prononça depuis le départ du fermier.

Cette plainte de sa fille tira le père Jean de l'espace de léthargie où il était plongé.

Alors seulement il s'aperçut que l'enfant, dont la tête pâle s'appuyait sur ses genoux, grelottait de fièvre.

Elle se tenait affaissée, sans force et sans voix,

brisée par la fatigue, anéantie par la douleur. Ses mains longues et maigres éprouvaient des soubresauts convulsifs qui se communiquaient à tout son être et par moments la secouaient à la briser.

Ses yeux, profonds comme un abîme, se fixaient obstinément sur son père, semblant implorer de lui un secours suprême.

Le père Jean fut épouvanté de l'expression navrante répandue sur tous ses traits.

— Ma pauvre fille, soupira-t-il en la baisant au front.

Il se leva.

Mais il fut obligé de la soutenir, car le corps frêle de Catherinette playait comme la tige d'un lis brisé par l'orage.

— J'ai froid, reprit-elle.

Ses dents claquaient.

— Un peu de courage, mon enfant, dit doucement l'aubergiste ; nous ne pouvons rester ici, la rosée qui tombe te tuera. Appuie-toi sur mon épaule : nous allons aller frapper à quelque porte hospitalière, puisqu'il ne nous reste en ce monde ni feu ni lieu.

Il fit un pas.

Elle trébucha : ses jambes refusaient de la porter. L'aubergiste, malgré son grand âge, l'enleva dans ses bras ; l'amour paternel lui donnait des forces.

Il tourna le dos au Grand Dauphin, quoique ce

On sait que l'Etat a décidé de reprendre à l'évêché de Blois les bâtiments du petit Séminaire Saint-Louis. M^r Laborde a offert de les conserver à titre de location. L'affaire a été soumise au conseil général, et à ce sujet on lit dans l'Indépendant :

« M. le ministre a fait savoir à M^r l'évêque de Blois qu'il eût à faire vider les lieux, à son pensionnat, à partir du mois d'octobre prochain.

» M^r l'évêque a alors demandé au ministre d'occuper les bâtiments à titre de bail, moyennant 4,500 francs.

» Le ministre a renvoyé la question à l'examen du propriétaire, qui est le département. Le conseil général a naturellement repoussé la proposition de l'évêque. »

QUELLE EST LA PREMIÈRE NOTE DE LA Marseillaise ?

1^o La Marseillaise ne peut commencer par un Do, puisqu'il n'est pas prouvé que c'est à l'abrutissement que le Domine.

2^o Ce ne peut être par un Ré, puisque le Ré vivifie, et que la Marseillaise se meurt d'anémie.

3^o Ce ne peut être par un Mi, non plus, puisque vous la chantez tant bien que mal, et que, dans les circonstances actuelles, aucun homme politique ne peut faire un mi ni se taire (ministère).

4^o Vous ne la chanteriez jamais, si la Marseillaise commençait par un Fa, puisque vous l'attaqueriez en Si, sous prétexte que Fa c'est Si (facétie).

5^o La Marseillaise ne peut pas commencer davantage par un Sol, car pour ne pas perdre vos habitudes, il vous faudrait ce ci-boire, ce qui mettrait une interruption fâcheuse dans l'exécution de ce morceau merveilleux, et alors vous vous diriez certainement :

« Il vaut mieux après ce cimenterie tout à fait ! » C'est ce que vous auriez de mieux à faire.

RABAGAS.

Théâtre de Saumur.

LE ROI S'AMUSE.

Je comparais hier l'apparition sinistre de M. de Saint-Vallier, dans le *Roi s'amuse*, à une scène d'opéra ; la même réflexion s'appliquerait aisément à l'ouvrage entier. D'un bout à l'autre, le drame de Victor Hugo est un opéra complet, d'un agencement facile pour le musicien, et Verdi ne s'y est pas trompé. Oserai-je dire que la partition de *Rigoletto* cause un tort immense aux inspirations du maître français ? Tout le monde, je crois, a ressenti cette impression ; il faut donc la noter, puisqu'elle est vraie. Je suis pourtant loin d'admettre que Verdi tienne parmi les musiciens le rang exceptionnel qu'occupe Victor Hugo parmi les poètes de tous les siècles et de tous les pays ; je m'explique, néanmoins, l'espèce de déception causée par une pièce que les violons accom-

pagent habituellement et à laquelle ils font défaut à cette reprise. On m'objectera peut-être que M. Verdi s'est emparé aussi d'*Hernani*, et que le succès de ce drame n'en a pas été diminué : à cela je répondrais que l'*Ernani* de M. Verdi n'est pas un chef-d'œuvre, tandis que *Rigoletto* en est un.

Le livret de *Rigoletto* me paraît une édition revue, diminuée et — dans un certain sens — améliorée du *Roi s'amuse*. D'abord, voyez à quel point la transformation de François I^{er} en duc de Mantoue est excellente ; nous ne cherchons plus noise à l'auteur au sujet de la vérité historique ; nous n'avons plus affaire à un souverain classé, étiqueté, dont nous connaissons la vie et dont nous admirons la gloire ; le duc de Mantoue appartient aux milliers de petits seigneurs de la Renaissance italienne ; c'est un prince de féerie. Le plus mauvais côté du drame n'existe plus, grâce à la substitution heureuse opérée par l'inconnu qui a fourni un livret à M. Verdi. Car, ne nous y trompons pas, si le *Roi s'amuse* choque quelque peu le pudeur publique, il froisse surtout profondément l'honneur national.

Des gens qui ne pensaient nullement à François I^{er} se sont intéressés à lui. Ils ont compris que le Roi qui était devant eux représentait la patrie d'il y a trois cents ans, et que cette patrie adorée était foulée aux pieds, méconnue, conspuée ; aussi les vers sonores du poète n'ont-ils pas eu le don, autant qu'on l'eût cru, de passionner le public qui s'est montré d'ailleurs assez sobre d'applaudissements. Rien n'a réussi à l'émouvoir à un haut degré, ni les épanchements pathétiques entre Triboulet et sa fille, ni les malédictions du fou contre les courtisans, ni le long monologue qui termine la pièce. Dans *Rigoletto*, Verdi ne s'est pas amusé à retenir des auditeurs qui n'ont plus rien à apprendre de lui. *Rigoletto* entre en scène, traînant le sac, entend au loin la chanson *la Donna è mobile*, soupçonne la supercherie, découvre ce qui s'est passé et tombe sur le sol en criant : — La malédiction !... la malédiction !

C'est qu'au simple point de vue dramatique, en effet, il n'y a pas autre chose à dire. Le Triboulet du *Roi s'amuse* se livre, lui, à une dissertation bien déplacée en un pareil lieu et dans un pareil cas. Quel père, dans une situation semblable, s'amuserait à discourir sur des questions d'économie politique ?

Encore une des nombreuses invraisemblances du *Roi s'amuse* qui mérite d'être signalée :

Lorsque Blanche sort, déshonorée, de l'appartement du Roi, elle a avec Triboulet un entretien dans lequel, pour s'excuser, elle s'exprime ainsi :

Il faut que je vous dise
Que ce jeune homme allait, le dimanche, à l'église...
.... Que toujours, pour être vu, je croi,
Il remuait ma chaise en passant près de moi.

Quoi ! ce jeune homme se conduisait de la sorte et personne ne le remarquait !... Il entrait à Saint-Séverin, il y remuait des chaises, et personne, en voyant cette figure si frappante, ces traits si connus du bon

peuple d'alors, ne s'avisait de murmurer tout bas ou de s'écrier tout haut : — C'est le Roi ! — A qui M. Victor Hugo fera-t-il admettre une fiction aussi grossière ? Notez que le Paris de l'époque était tout petit, qu'il s'étendait à peine de la rue des Fossés-Montmartre à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, que, par conséquent, les gens de haute marque s'y connaissaient entre eux comme ils se connaissent aujourd'hui dans un chef-lieu de département. Or, il ne s'agit pas ici d'un particulier de distinction ; il s'agit du Roi, dont l'empreinte, à défaut d'autres signes de reconnaissance, était depuis longtemps fixée sur les monnaies ; du Roi que sa taille gigantesque, son nez fortement aquilin, ses allures si souvent décrites, désignaient à l'attention des passants. Comment ce prince aurait-il pu entrer dans une église, remuer des chaises, sans faire chuchoter les fidèles, qui auraient de cette façon renseigné Blanche sur la position sociale de son amoureux ?

Seconde observation :

François I^{er} se donne, auprès de la fille de Triboulet, pour un écolier sans fortune, nommé Gaucher Mahiet. Eh bien ! si l'on consulte les dates, d'après les époques citées dans le drame, François I^{er} avait, au moment où la pièce commence, à peu près trente ans. En bonne conscience, un homme de trente ans peut-il faire accroire à une jeune fille, si naïve qu'on la suppose, qu'il est un étudiant de l'Université, un écolier, veux-je dire ?... Ceci ne l'avantagerait pas, un garçon qui se trouve encore, à trente ans, sur les bancs de l'école, ne pouvant être, à proprement parler, qu'un joli crétin !

Mais on n'en finirait pas si l'on voulait discuter le *Roi s'amuse* en s'arrêtant aux mesquines critiques de détail ; le poète n'a pas fait attention à ces futilités. Les pièces de M. Victor Hugo sont des odes ; il faut les accepter comme telles ou ne pas se mêler de les comprendre.

Il est bien entendu que, dans l'essai de critique que nous venons de faire de l'œuvre du grand poète, il n'y a nulle intention de manquer au respect dû au génie, qui est aussi une royauté.

En tête des interprètes du *Roi s'amuse*, nous avons revu avec plaisir un des maîtres de la scène, M. Talbot, comédien d'élite, professeur éminent, que le public saumurois avait déjà applaudi, il y a quelques années, dans le rôle de Gloucester des *Enfants d'Edouard* et dans le *Malade imaginaire*. Son rôle de Triboulet lui a valu un brillant succès. Il a fait preuve d'un talent dramatique de premier ordre ; dans les dernières scènes, surtout, il a été d'un réalisme déchirant et a su remuer les cœurs.

M. Fraizier est un François I^{er} plus sémillant, mais moins majestueux que M. Mounet-Sully qui semble un Titien descendu de son cadre du Louvre.

M^{lle} Dérigny, une toute charmante ingénuité, est très-touchante dans le rôle de Blanche.

M. Chameroy a bien compris son personnage de Saltabadil.

M. Fernand Damiens a dit avec dignité

colonne historique en cinq actes.

Aujourd'hui, des milliers de Français vont applaudir une infamie qui a révolté le monde... et baiser onctueusement la main qui a souffleté nos gloires nationales, après s'être trempés dans les plus inouïs fanges.

Bien plus, des hordes de noirs imbéciles, prenant au sérieux le tableau mensonger tracé de la société française lors des plus glorieuses époques de la monarchie nationale, se féliciteront de ne plus vivre au temps où les Rois abusaient des faibles, mentaient aux forts et donnaient l'exemple de tous les vices et de toutes les grossièretés.

Ah ! stupides claqueurs d'une parade sinistre et sacrilège, comparez donc la France d'alors à la France d'aujourd'hui, et s'il vous reste un vestige de sens intellectuel et moral, osez encore crier bravo !

Théodore de Bèze, le protestant fanatique, comptait sans hésiter François I^{er} parmi les initiateurs du progrès européen,

Qui donc sera suffisamment bête pour prétendre que la France s'est tenue au niveau du progrès actuel, sous la République de M. Grévy ?...

Les savants, les artistes, les poètes de toutes les nations accouraient alors près du Roi de France...

Aujourd'hui, ils fuient notre pays ; nous ne pouvons plus même trouver de témoins !

Sous François I^{er}, l'esprit chevaleresque domi-

son admirable tirade.

Enfin, l'interprétation générale a été satisfaisante.

Tous les artistes, notamment M. Talbot, ont reçu de nombreux applaudissements, et, à la fin de chaque acte, des rappels unanimes ont obligé les principaux interprètes à reparaitre en scène.

M. Talbot et sa troupe laisseront un très-bon souvenir de leur passage à Saumur.

MUSIQUE MUNICIPALE.

La musique municipale commencera ses concerts d'été dans le Square demain dimanche 15 avril, à 4 heures du soir.

Programme.

1. Allégo F. D.
 2. La Fille du Régiment, fantaisie. DONIZETTI.
 3. Le Prince Oscar, valse STRAUSS.
 4. Orélia, ouverture.
 5. Les Adieux du 63^e, pas redoublé. F. D.
- V. MEYER.

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements. 12 fr.
Union postale 13 fr.

Le *Magasin pittoresque* (rédacteur en chef, M. Edouard Charton) contient, dans son numéro du 15 avril :

TEXTE. — André del Sarte et sa femme Lucrezia del Fede, par M. Edmond Saglio. — Préjugés : la Salamandre terrestre, par M. Guignet, ingénieur. — Une Cheminée du château de Saint-Germain en Laye. — Claude Bernard (suite), par M. le Dr P. Reclus. — Un Diptyque carolingien, par M. Darcel, directeur de la manufacture nationale des Gobelins. — Images de la poterie anglaise, par M. Ed. Garnier.

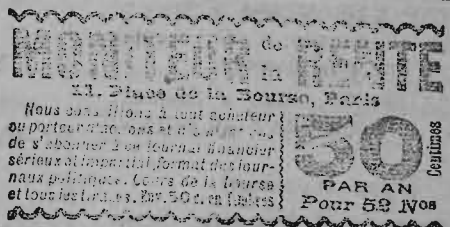
GRAVURES. — André del Sarte (collection de don Marcello, au Vatican). — Lucrezia del Fede, d'après la fresque de la *Nativité*. — Emigrants en route. — La Salamandre terrestre. — Une Cheminée du château de Saint-Germain en Laye. — Sur la Rance, près de l'écluse, dessin de H. Catenacci. — Plaques d'ivoire sculptées du neuvième siècle. — *Toby Fill-pot*, cruche à bière du dix-huitième siècle, poterie du Staffordshire.

M. ANJUBAULT dentiste à Paris, sera à Saumur, dimanche 15 et lundi 16 courant.

UNE HEUREUSE DÉCOUVERTE

Un pharmacien de Yaucouleurs, M. MARÉCHAL, vient de découvrir un merveilleux remède, le SPASALGIQUE, qui enlève instantanément les névralgies, les migraines, les maux de dents et les maux de tête.

Le SPASALGIQUE-MARÉCHAL, dont le prix est de 2 fr., se trouve dans toutes les bonnes pharmacies ; le dépôt à Saumur est chez M. NORMAN-DINE.



PAUL GODET, propriétaire-gérant

ût l'habitation la plus proche.

Quelle pitié pouvait-il espérer du nouveau maître de cette maison qu'il avait si longtemps possédée ?

Et puis... il redoutait de se retrouver face à face avec l'homme qu'il avait volé.

Il s'enfuit d'une traite avec son fardeau jusqu'à une ferme éloignée, où on lui accorda par pitié un gîte pour la nuit, dans le coin d'une étable.

Le père et la fille descendaient rapidement désormais les derniers degrés de la misère.

L'aubergiste glana quelques poignées de litière et disposa pour sa Catherinette un lit dans un bout de la crèche.

Si le gîte n'était pas brillant, du moins il était sain.

(A suivre.)

FRANCIS TESSON.

FRANÇOIS I^{er}

(Suite et fin.)

L'auteur du *Roi s'amuse* est donc un calomniateur avéré, et qui, dans sa fureur calomniatrice, a déversé l'injure sur le nom d'un des plus grands Rois de la France, en même temps que sur les noms les plus illustres et les plus vénérés parmi les maisons de la noblesse française.

En quoi la calomnie contre les morts diffère-t-elle de la calomnie contre les vivants ?

En ce qu'elle est plus lâche : et voilà tout.

Le librettiste italien qui a écrit *Rigoletto*, empruntant le sujet du *Roi s'amuse*, n'a pas osé se rendre complice de la calomnie gratuitement lancée contre François I^{er} par un Français : une légitime pudeur a préservé le compatriote des vaincus de Marignan contre toute participation à cette félonie sans exemple. Il a remplacé le roi François I^{er} par un duc imaginaire.

Dans le libretto italien d'*Ernani*, on a laissé substituer Charles-Quint : c'est que le poète français, en dépit de ses fictions fantaisistes, avait respecté le souvenir du prince espagnol : il réservait ses injures pour le Roi de France. Il a fallu l'attitude des étrangers pour lui faire honte, et lui démontrer qu'en calomniant si follement et si indignement le Roi chevalier, il ne se rendait pas seulement coupable d'un crime de lèse-nation, mais que c'était à l'intelligence universelle, à la conscience humaine tout entière qu'il ne craignait pas de faire outrage !

L'orgueil du génie peut conduire un poète à de pareilles aberrations, mais que penser du public parisien qui s'en fait le complice — délibérément, avec enthousiasme, avec sérénité, avec bonheur ?...

Au lendemain de la Révolution de 1830, la pudeur des Parisiens se révolta en présence de cette

nait en France, et si nous étions vaincus, l'honneur était sauf.

Sous la République actuelle, un froncement de sourcils de M. de Bismark fait rentrer sous terre les plus fanfarons — et tout homme d'Etat soupçonné de garder au fond du cœur un peu de sentiment de l'honneur français, est condamné d'avance à l'impopularité.

Sous François I^{er}, la loyauté, la courtoisie, la galanterie régnaient en superbes et absolues souveraines : aujourd'hui, ces vertus françaises passent pour des vieilleries ridicules, et « rouler » un juif allemand passe pour le plus enviable des exploits.

L'auteur du *Roi s'amuse* s'est plu à calomnier la société monarchique. Ceux qui dénoncent les bassesses républicaines rougissent et souffrent ; ils se tairaient peut-être, honteux et désespérés, si la République était la France.

Mais la République n'est qu'un accident....

SIMON BOUBÉE.

Grand-Théâtre d'Angers.

Dimanche 15 avril.

LE ROI S'AMUSE, drame en 5 actes, de Victor Hugo.

M. TALBOT jouera Triboulet.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 AVRIL 1885.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture précéde.		Dernier cours.	Clôture précéde.		Dernier cours.	Clôture précéde.		Dernier cours.	Clôture précéde.	
3 %	79 80	79 90	Est	733 75	735	Obligations.			Obligat. foncières 1879 3 %	441	442
4 % amortissable	80 75	80 85	Paris-Lyon-Méditerranée	1575	1575	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	504 50	503 25	Est	362	360
4 1/2 %	110 65	111 15	Midi	1122 50	1130	— 1865, 4 %	516	516	Midi	359	358 75
5 %	113 45	113 80	Nord	1910	1900	— 1869, 3 %	402	403	Nord	366 50	366 50
Obligations du Trésor	512	512 50	Orléans	1240	1267 50	— 1871, 8 %	390	391	Orléans	364 50	365
Obligations du Trésor nouvelles	507	506	Ouest	775	775	— 1875, 4 %	517 50	518 50	Ouest	357 50	357 50
Bons de liq. départementaux	522	525	Compagnie parisienne du Gaz	1445	1455	— 1876, 4 %	517	518	Paris-Lyon-Méditerranée	365	366 75
Banque de France	5400	5400	Canal de Suez	2515	2585	Dép. de la Seine, emprunt 1857	248	248	Paris-Bourbonnais	362 50	363
Comptoir d'escompte	973 75	973	C. gén. Transatlantique	455	452 50	Bons de liq. Ville de Paris	530	530	Canal de Suez	563 75	563
Crédit Foncier, act. 400 fr.	1345	1340				Obligations communales 1879	436 50	435			
Crédit de France	38 75	40									
Crédit mobilier	367 50	360									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)		Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)												
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR						
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	6 — 45 — matin (s'arrête à la Possonnière)	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	6 — 45 — matin (s'arrête à la Possonnière)	Saumur. (départ) 5 50	9 10	10 35	1 2	3 15	5 5	7 45	Montreuil-Bellay. (départ) 6 54	9 50	12 22	2 10	4 16	6 19
6 — 56 — matin, omnibus-mixte.	1 — 35 — soir.	Chacé-Varrains. 5 58	9 10	10 45	1 18	3 25	5 15	7 55	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg. 7 10	10 4	12 38	2 28	4 24	6 23
1 — 35 — soir.	3 — 32 — express.	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg. 6 5	9 19	10 53	1 33	3 33	5 23	8 3	Chacé-Varrains. 7 18	10 11	12 46	2 34	4 24	6 23
3 — 32 — express.	7 — 15 — omnibus.	Montreuil-Bellay. (arrivée) 6 18	9 34	11 8	1 50	3 48	5 39	8 18	Saumur. (arrivée) 7 30	10 21	12 56	2 46	4 36	6 46
7 — 15 — omnibus.	10 — 36 — (s'arrête à Angers).													
10 — 36 — (s'arrête à Angers).														

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

PRÉS A VENDRE

A L'AMIABLE,

Dans les Prés-Pinguet, commune de Saumur,

Joignant le Thouet et la levée de Nantilly.

1^e 1 hectare 15 ares environ, dit le Pré-Girard, avec fouille;

2^e 1 hectare 30 ares environ, dit le Pré-Nisery, au même lieu;

3^e 25 ares de pré, au même lieu, joignant l'îlot de Bagneux;

4^e L'îlot de Bagneux, contenant 2 hectares environ.

S'adresser, pour traiter, à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur, ou à M. TAYEAU, expert à Bagneux.

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE :

1^e UNE MAISON, sise à Saumur, rue de la Tonnelle, n° 23, occupée par M. D'huys, pharmacien;

2^e BATIMENT, situé à Saumur, rue de la Montée-du-Fort, entre les n° 6 et 8.

Facilité pour le paiement.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur. (247)

Étude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1883,

UNE MAISON

AVEC JARDIN,

Située à Saumur, à la Croix-Verte, ancienne route de Tours, n° 50, habitée par M. LEJUSTRE.

Cette maison se compose :

Au rez-de-chaussée, de salon, salle à manger, cuisine et remise; au premier étage, de deux chambres et deux cabinets;

Mansarde et greniers au-dessus.

ET UN JARDIN

Dans la boîse, d'une contenance de 5 ares 50 centiares.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire.

M. DUPONT, Grande-Rue, 50, se charge de soigner les chevaux à domicile.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M^e LAUMONIER.

A VENDRE

A L'AMIABLE

En totalité ou par parties,

LES

IMMEUBLES

Dépendant des successions de M. et M^{me} GAURON-LAMBERT,

Situés communes du Coudray-Macouard, d'Artannes et de Cizay,

CONSISTANT EN :

Maison et dépendances, Terres, Vignes et Prés.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

VASTE TERRAIN

AVEC MAGASIN

Situé à Saumur, quai de Limoges,

Occupé par M. BELLEuvre.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

MAISON DE CAMPAGNE

Située à Cunault, sur les bords de la Loire.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à Saumur, Grand-Rue, n° 41,

Occupée par M. Leroy et autres.

Il dépend de cette maison plusieurs belles caves.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

A LOUER

PRÉSENTMENT

CHAMBRE ET CABINET

Rue Haute-Saint-Pierre.

S'adresser à l'Orphelinat St-Joseph.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

UNE MAISON BOURGEOISE

Sise à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

S'adresser, pour traiter, au notaire.

A VENDRE

UN TERRAIN

PROPRE A LA CONSTRUCTION

Situé à Saumur, rue Fardeau.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

Étude de M^e TAUGOURDEAU, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE MOBILIÈRE

Le DIMANCHE 15 avril 1883, et jours suivants, s'il y a lieu, à midi, il sera procédé par M^e TAUGOURDEAU, à Montreuil-Bellay, Grande-Rue, à la vente, aux enchères publiques, de divers mobiliers garnissant l'HÔTEL DES VOYAGEURS.

On vendra :

Armoires, tables, buffets, commode, chaises, 14 lits complets, 130 draps, 130 serviettes, 120 mouchoirs, nappes et autre linge d'hôtel, un magnifique billard, 4 grandes glaces, une belle pendule, une grande quantité de couverts en ruolz, batterie de cuisine, une superbe cuisinière à plusieurs feux et fours, foin, vins en fûts et en bouteilles, eau-de-vie, cognac et liqueurs, etc.

Au comptant, plus 10 pour cent.

Étude de M^e FLEURIAU, notaire à Bourgueil.

VENTE

DE MEUBLES

Après le décès et au domicile de M^{me} SAUTON, ville de Bourgueil, rue de Tours, le dimanche 22 avril 1883, à midi, et jours suivants.

Salon, salle à manger, cuisine, chambres à coucher, argenterie, papiers, vins en bouteilles, trois grandes et belles glaces, gravures encadrées et quantité d'autres bons objets, le tout presque neuf.

10 0/0 en sus au comptant. (238)

A VENDRE

DEUX CUVES VIDES, usagées, l'une de 72 hectolitres environ, l'autre de 56.

S'adresser Maison BOUVET-LADURAY, Saint-Hilaire-Saint-Florent, près Saumur. (201)

A CÉDER

Pour cause de santé,

CAFÉ-RESTAURANT

Bien achalandé

Situé dans un bon quartier de Saumur.

A LOUER

PRÉSENTMENT

UNE MAISON

Rue Verte, n° 4,

Comprenant :

Remise, écurie à deux chevaux, salon, salle à manger, cuisine, trois chambres, trois cabinets, grenier et caves.

S'adresser à M^{me} MAUBERT, à Sainte-Anne (Nantilly). (248)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

JOLIE MAISON

Située rue de Bordeaux, 15,

Comprenant NEUF PIÈCES,

Avec Jardin.

S'adresser à M. P. GODET, place du Marché-Noir.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1883.

MAISON avec JARDIN

Rue de la Petite-Douve, n° 49.

S'adresser à M. NANCEUX, quai de Limoges, 66. (720)

MAIRIE DE ROU-MARSON.

Le Maire de la commune de Rou-Marson prévient le public qu'il sera procédé, le 15 avril 1883, à 2 heures du soir, à la Mairie, à l'affermement du droit de chasse sur les Biens communaux. (187)

Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette).

A. RIVAUD Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle nettoie, adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et préserve des ECZÉMAS, DARTRES, PITYRIASIS du cuir chevelu (pellicules), ENGELURES, CREVASSES, GERÇURES de tous genres, etc., etc.

A SAUMUR, chez l'inventeur, 22, rue du Temple.

Dépôts : Pharmacies, Etablissements de Bains et Maisons de Produits Hygienesques.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

LE VERT

De la grande prairie de l'Île-Ponneau dite Île-l'Abbé ou Île-Grelet,

Située près la Gare des marchandises de Saumur,

Ouvrira le 15 avril 1883.

Les personnes qui désirent mettre leurs chevaux au vert, sont priées de s'adresser à M. FOURNEAU, garde sur la prairie;

Et, pour les renseignements, à MM. PLACRAU, maréchal, rue d'Orléans, 64, et LECUIT, bourrelier, rue Nationale, 48.

Prix, payable en sortant entre les mains du Garde: 1 fr. par jour, et 2 fr. pour la garde pour tout le séjour. (231)

ON DEMANDE, chez M. POTTIER, aux Rigaudières, Allonnes, pour entrer à la Saint-Jean 1883, UN HOMME SÉRIEUX, sachant mener les chevaux et faire du jardinage.

S'adresser à M. Louis DESCHAMPS, Allonnes. (228)

ON DEMANDE un garçon de Magasin de 18 à 25 ans.

S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme cocher, la femme comme femme de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

AVIS

Nous recommandons aux amateurs de bon potage le **Tapioca** du J. CARRÈRE, dont la qualité supérieure à tous ceux fabriqués jusqu'à ce jour a une réputation justement méritée.

Les soins apportés à la préparation de ce produit en ont fait le choix préféré.

A SAUMUR, chez MM. TROUVÉ, confiseur, GARREAU-RATOUIS, MOLLAY fils, négociants, et dans les principaux magasins d'épicerie et de confiserie.